

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Paris :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	30
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées dans la situation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Octobre 1876.

## Bulletin politique.

Nous avons toujours dit que les réformes en faveur des chrétiens de la Turquie ne pouvaient pas être exécutées par la Porte, et qu'elles deviendraient une cause ou un prétexte d'intervention.

La nécessité des réformes ayant été reconnue par toutes les puissances, l'intervention se colore d'un certain assentiment des cabinets. La Russie se chargerait de tirer les conséquences des idées acceptées, et la nouvelle tournure que prennent les affaires d'Orient en est une preuve. Le czar invite l'empereur d'Autriche-Hongrie à occuper la Bosnie et l'Herzégovine, pendant qu'il occuperait lui-même la Bulgarie. La Serbie est déjà sous la main des Moscovites ; de ce côté les précautions sont prises. Le Bosphore et les Dardanelles seraient gardées ainsi par des flottes qui ne seraient pas celles du sultan.

Voilà comment on répondrait au refus de la Porte pressée d'accepter les propositions de pacification. Nous ajouterons que le gouvernement turc n'échapperait pas à ce qui le menace, lors même qu'il prendrait le parti de ne rien refuser. Il y aurait toujours moyen de lui chercher querelle, parce qu'il ne pourra jamais tenir ce qu'il promettra. La question des réformes est le chemin par où doit passer la ruine de l'empire ottoman.

La phase nouvelle des choses orientales laisse entrevoir une main toujours active et toujours cachée depuis un an : la main de M. de Bismark. Dès les premiers jours, le chancelier fédéral avait engagé l'Autriche à s'établir dans la Bosnie ; le cabinet de Vienne avait compris le piège et s'était donné garde d'y tomber. M. de Bismark avait laissé voir sa mauvaise humeur dans les feuilles qui

sont à sa dévotion, mais il s'était réservé de revenir à son plan à l'heure propice et après s'être effacé assez longtemps. Il est parvenu à faire du czar l'instrument de sa politique ; c'est l'empereur Alexandre qui propose la partie à l'empereur François-Joseph.

Quelle embarrassante situation pour l'Autriche ! Elle est placée entre le czar qui demande et M. de Bismark qui désire. Si elle refuse, elle court risque d'être prise entre deux meules ; si elle accepte, de périlleux conflits l'attendent au bout de cette campagne. L'Autriche et la Russie ont en Orient des intérêts si contraires qu'un accord prolongé demeure impossible.

En ce moment donc, à notre avis, ce n'est pas seulement l'empire turc qui se trouverait menacé, mais encore l'empire d'Autriche, ce pauvre empire déjà si cruellement entamé. M. de Bismark voudrait le pousser en Orient pour avoir une occasion de lui prendre ses provinces allemandes, et la Russie ne se ferait pas scrupule de le laisser tomber pour se débarrasser d'une concurrence dans la Turquie d'Europe.

Mais quel curieux spectacle nous donne l'Angleterre ! Elle ne sait de quel côté se tourner, et tout ce qui lui arrive des contrées danubiennes lui cause du déplaisir. Le cabinet tory est frappé d'isolement en Europe et d'isolement chez lui. Les trois empereurs semblent vouloir prendre leur revanche du *Memorandum* de Berlin, et le cabinet de Saint-James, loin de trouver un point d'appui dans l'opinion de son pays, lutte contre elle.

Après s'être fait le protecteur du Turc, il lui a fallu rougir de son protégé ; maintenant il se fait le moins turc possible sans se faire anti-turc, et telle est sa position fautive qu'il sera obligé d'adhérer, de s'associer peut-être à l'intervention coercitive de la Russie et de l'Autriche. Lord Derby et M. Disraeli sont des hommes d'un grand talent qui n'ont rien vu venir et que la marée montante de l'opinion anglaise menace de submerger.

De grands événements au dehors nous paraissent inévitables, quand même la Porte

accepterait des propositions si humiliantes pour elle. Il y a dans le jeu ottoman une carte sinistre : le fanatisme. Le parti qui se nomme « le parti du Prophète » n'assisterait probablement pas les bras croisés à l'acceptation des conditions européennes. La situation pourrait se compliquer d'une révolution nouvelle. Il y a au sérail des sultans de rechange, et le chapitre des catastrophes à Stamboul est à peine commencé.

### DE L'ATTITUDE DE L'AUTRICHE.

La puissance la plus engagée dans la question est en ce moment la Russie, qui a été mise en avant dès le premier jour, comme grand Etat limitrophe, et qui a toujours tenu la tête dans les pourparlers diplomatiques. Le général Ignatieff eût peut-être déjà signifié à la Porte l'ultimatum de son gouvernement, si l'on était sûr de l'adhésion de l'Autriche comme on est sûr de celle de l'Allemagne.

Mais l'Autriche résiste, avec raison, à s'engager dans une aventure formidable où elle peut jouer son existence.

D'après les dernières nouvelles qui nous arrivent sur la mission du général Soumarakoff à Vienne, il est à peu près certain que l'Autriche ne consent à une occupation militaire qu'à la condition d'en recevoir le mandat de toutes les puissances, — c'est-à-dire avec le consentement d'un Congrès européen.

Cette attitude est prudente, elle est même naturelle si l'on tient compte des pièges que Vienne est en droit de soupçonner de la part de ceux qui la poussent à une action militaire.

D'une intervention peut résulter la guerre et le morcellement de la Turquie, car la Turquie résistera. Qu'a à gagner l'Autriche à ce partage ?

La Russie veut le Bosphore et les Dardanelles, cela est clair ; il lui faut la liberté maritime dans la Méditerranée. — La Roumanie, pour prix de sa connivence, réclamera la Transylvanie ; — la Grèce demandera l'Épire et la Thessalie qui la touchent ;

— la Serbie voudra rétablir l'empire de Douchan ; mais dans cette mêlée de tous les intérêts, les Croates, les Dalmates tendront la main à la Bosnie et à l'Herzégovine, pour avoir, eux aussi, leur autonomie, et en même temps se posera encore la question hongroise.

L'Autriche a donc raison d'entrevoir dans ce conflit un péril ; elle y risquerait l'existence même de sa monarchie, et elle sait bien par qui sont convoitées ses provinces allemandes.

Le cabinet de Berlin va-t-il sortir de cette réserve silencieuse et en apparence inactive, dans laquelle s'enferme sa politique ? — On serait tenté de le croire, s'il est vrai qu'il appuie à Vienne la démarche faite par le général Soumarakoff au nom du czar.

Ce serait, paraît-il, le roi de Saxe qui servirait d'intermédiaire entre l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph, et son voyage à Vienne aurait pour but de décider l'Autriche à une intervention.

L'Autriche cédera-t-elle aux sollicitations du roi de Saxe après avoir résisté jusqu'ici ? La Russie peut être son alliée au début et devenir son adversaire avant peu. L'Angleterre serait son appui naturel dans cette question ; mais l'Angleterre pourrait-elle lui être d'un grand secours sur le continent et se déciderait-elle même à tirer l'épée ? La question est fort douteuse.

Le cabinet de Vienne se trouve dans une situation fort embarrassante et fort dangereuse entre la Russie et l'Allemagne. Mais, pour le cas présent, pour la demande d'intervention que lui faisait le czar, il s'en est tiré avec assez d'habileté.

Si on lui tendait un piège, le piège est évité pour le moment.

En offrant d'agir au nom de toutes les puissances, de recevoir d'elles un mandat, l'Autriche couvre sa responsabilité, et, en s'engageant dans le conflit, elle les lie à son action et rend impossible, par sa bonne foi, une hostilité immédiate ou une défection future.

Sa réponse, croyons-nous, ne laissera pas que d'embarrasser les cabinets de Saint-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### DIRE ET FAIRE.

(Suite et fin.)

La jeune fille écouta d'abord sans comprendre ; mais à mesure que Bardanou parlait, la lumière lui venait, et, avec elle, une douleur d'autant plus cruelle qu'elle était inattendue.

Cependant elle ne dit rien. Palé, les lèvres tremblantes, et retenant avec peine ses larmes, elle écouta jusqu'au bout les promesses du Provençal, et, quand il eut fini, elle se leva presque calme, et fit un pas vers la porte.

— Où allez-vous, Nicette ? demanda Bardanou troublé de ce silence.

— Je vais repartir avec mon parrain, dit-elle simplement.

— Pourquoi maintenant ? qui vous presse ? reprit le perruquier.

Nicette ne répondit pas, et sortit. Bardanou sentit son cœur se serrer.

Quel que fût son aveuglement volontaire, de sourds reproches s'élevaient en lui ; son émotion protestait contre ses raisonnements. Il se leva, fit plusieurs tours dans le salon, cherchant en vain à reprendre son calme.

Il était triste et mécontent. Il se rappela heureusement qu'il était à jeun, et sonna ; mais le valet de chambre qui se présenta lui apprit que tout le monde avait déjeuné.

Bardanou, qui ne cherchait qu'un prétexte pour décharger sa mauvaise humeur, se plaignit de n'avoir point été averti ; le valet répondit que M. le baron ne lui avait point donné ordre de le faire.

Ce mot fut pour notre Provençal le signal d'une explosion.

— Le baron ! s'écria-t-il ; et depuis quand, drôle ! avez-vous besoin, pour me servir, des ordres du baron ? Qui est maître ici, de lui ou de moi ? A qui appartient Rovembourg ?

— Je n'en sais encore rien, répondit brusquement le valet.

— Ah ! tu n'en sais rien ! répéta Bardanou exaspéré ; eh bien, je te l'apprendrai, maraud ! sors d'ici, sors sur-le-champ, et ne t'avise jamais de reparaître devant moi.

Le valet allait répliquer ; mais le baron, qui venait d'entrer, lui fit un signe, et il se retira.

— Vous traitez bien rudement ce pauvre diable, monsieur Bardanou, dit-il en refermant la porte

derrière lui.

— Je le traite comme il me convient, monsieur de Robach, répondit le Provençal avec hauteur, et j'ai lieu de m'étonner que d'autres que moi donnent ici les ordres.

— D'abord je vous ferai observer, reprit poliment le baron, que, comme exécuteur testamentaire de l'ancien propriétaire de Rovembourg, j'étais chargé de l'administration du château jusqu'à l'arrivée du nouveau possesseur.

— Et moi, reprit le perruquier, je vous ferai observer que ce nouveau propriétaire est ici.

— Et vous en concluez ?

— J'en conclus que chacun doit être maître chez soi.

Le baron s'inclina.

— Incontestablement, dit-il. Reste à savoir chez qui nous sommes.

— Chez qui ? répéta Bardanou étonné ; parbleu ! M. de Robach ne doit point l'ignorer, puisque c'est lui qui m'a fait connaître le numéro gagnant.

— Je me le rappelle parfaitement.

— Et vous n'avez point sans doute oublié non plus que ce numéro est 66, et que le voilà, monsieur le baron ?

Celui-ci se pencha pour regarder le billet présenté par le perruquier.

— Pardon, dit-il ; mais je crois que M. Bardanou fait erreur.

Comment ?

— Il n'a pas pris garde que, sur son billet, le point précède les chiffres au lieu de les suivre.

— Eh bien, qu'est-ce que cela prouve ?

— Cela prouve que M. Bardanou a lu son numéro en le renversant, et que ce numéro est 99.

— 99 ! répéta le perruquier éperdu ; que dites-vous ? mais alors, 66 ?

— Le voici, dit le baron en montrant un numéro.

— Quoi ! vous ?

— Et l'authenticité de mon billet a été reconnue par l'administration de Francfort elle-même ; toutes les formalités sont remplies : voici l'acte qui m'envoie en possession du domaine de Rovembourg.

Il tendait au Provençal un papier tacheté de timbres, de paraphe et de visas de toutes couleurs.

Bardanou voulut le parcourir ; mais un nuage couvrait sa vue, tout son corps tremblait ; il fut obligé de s'asseoir.

La chute était aussi subite que l'élévation, et il sentit que ses forces l'abandonnaient.

Cependant, le premier étourdissement passé, il se redressa : à l'abattement succédait le doute et la colère.

Il regarda le baron en face.

— Alors, vous m'avez trompé à Oberhausberg ? s'écria-t-il.

— Dites que je vous ai laissé votre erreur, répliqua M. de Robach.



Petersbourg et de Berlin, si ces cabinets nourrissaient d'arrière-pensées.

## Chronique générale.

### LA SESSION PROCHAINE.

Nous lisons dans l'*Estafette* :

Malgré la gravité des incidents qui se déroulent en Orient et qui ne justifient que trop nos incessantes prévisions, on commence, dans nos cercles politiques, à reporter son attention sur les affaires intérieures, à se préoccuper vivement de la session prochaine des Chambres et des surprises qu'elle peut nous réserver.

Cette paix si profonde, cette quiétude si absolue dans laquelle on s'est trouvé plongé au lendemain de la prorogation, vient d'être quelque peu troublée par certains incidents de la campagne des banquets du 22 septembre. Ce n'est pas sans appréhension que les conservateurs ont entendu, tout à coup, un groupe d'hommes prétendant, non sans raison, qu'eux seuls représentent la vraie tradition républicaine, réhabiliter hautement, glorifier même la mémoire de Danton, de Robespierre, de Marat. On a vu surgir, derrière le voile gris et terne du régime placide et bourgeois sous lequel nous avons l'heur de vivre et de travailler, des spectres depuis longtemps oubliés et qu'on pouvait croire plus usés que celui de Banco, plus inoffensifs que celui du vieil Hamlet.

Cette vision a ramené les esprits engourdis par la douleur opiacée de la République de 1876 à la réalité de la situation. On s'est rappelé qu'il ne s'agissait pas de s'installer commodément et de reprendre ses aises et ses habitudes, comme si l'on était au terme du voyage, mais qu'il fallait au contraire reboucler son bagage pour une nouvelle étape.

C'est qu'en effet nous ne sommes pas arrivés à destination. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir, et le temps presse. Les discours des Naquet, des Madiet-Montjau, des Marcou, des Louis Blanc et des Ordinaire ont retenti à nos oreilles comme un avertissement strident : Allons ! voyageurs, en route pour la vraie République !

Nous savons bien qu'il est de mode, dans certaines régions où l'on cultive avec sollicitude et angoisse cette plante délicate et frêle qui a nom la République conservatrice, de railler les appréhensions de ce genre. Eh quoi ! banqueter et toaster, se griser au dessert de sa propre éloquence, et jouer les géants de 93 devant un public naïf et allumé par de fraternelles libations, est-ce là menacer la société ? De tels jeux ne sont-ils pas l'innocence même ? Ne faut-il pas laisser ces grands enfants agiter les grelots de leurs pantins favoris et tirer de toutes leurs forces les ficelles du polichinelle rouge ?... Et l'on continue ainsi, accablant les pessimistes et les trembleurs, les gens à imagination sombre, des traits les plus acérés de l'esprit qu'on a pu recevoir de la nature ou emprunter à autrui.

— C'est une trahison et une cruauté ! interrompit Bardanou.

— Non, dit le baron avec tranquillité, mais un châtimement et une leçon. Assis sur le balcon de l'auberge, derrière le rideau qui me cachait, je vous ai entendu me juger sans me connaître, accuser les riches de vanité, de tyrannie, d'ingratitude et de cupidité, en vous vantant d'échapper à tous ces défauts si la fortune vous favorisait à votre tour. Un hasard vous a fait croire que cette supposition s'accomplissait ; j'ai voulu voir si vos principes auraient le pouvoir que vous leur supposiez, et je vous ai laissé votre illusion.

— Ainsi, c'était une illusion ! répéta avec accablement Bardanou, qui ne pouvait détacher ses yeux de son billet retourné.

— Oui, dit M. de Robach plus sérieusement ; mais ce qui n'en est pas une, maître Bardanou, c'est votre conduite à partir du moment où vous vous êtes cru propriétaire de Rovembourg. Depuis hier, dites-moi, lequel de nous s'est montré le plus orgueilleux ? Qui est supérieur et dur avec les serviteurs ? Est-ce vous ou moi dont la cupidité a été éveillée par la position de madame de Randoux ? Et par qui Nicette vient-elle d'être repoussée avec ingratitude ?

Le perruquier, accablé, baissa la tête.

— Vous le voyez, reprit le baron après une pause ; il faut être plus indulgent pour les autres

Mais toute cette gaieté est factice, et c'est justement dans ces régions où l'on affecte le plus spirituel dédain pour les extravagances radicales qu'on en a le plus peur.

Qu'y a-t-il au fond de tout le tapage qui s'est fait à propos de l'anniversaire du 22 septembre 1792 ? Sans doute nous n'en sommes pas encore aux massacres des prisons, au rétablissement de la guillotine en permanence, aux charretées de victimes, aux proscriptions en masses des partis les uns par les autres. Nous avons bien nos Girondins et nos Montagnards, mais en réduction seulement, et, comme l'a dit très-bien M. Naquet, qui sait à quoi s'en tenir, les pygmées d'aujourd'hui ont encore beaucoup à faire pour se hisser à la taille des géants d'autrefois.

Il n'est pas moins vrai que tout se prépare pour un assaut en règle de la phalange intransigeante contre la forteresse ministérielle.

Nous l'avons annoncé dans l'*Estafette* dès le 22 septembre. La première opération que tenteront les radicaux aura pour objet de faire sortir du cabinet MM. Dufaure et Decazes, qui ne sont point des Girondins, certes, qui sont à peine des Feuillants et qui, une fois dehors, ne se distingueront pas plus de M. Buffet que celui-ci ne se distingue aujourd'hui de M. de Broglie, son prédécesseur. En vain les derniers venus se sont dits républicains, en vain ils ont fait la République ; ils n'en portent pas moins la tache indélébile. Tous réactionnaires et cléricaux ; il n'en faut plus !

Le plan d'opération, c'est le *Moniteur universel* qui nous le fait connaître. Il est ingénieux. Les intransigeants, malgré leur jactance, n'en sont point encore aux procédés sommaires et grandioses des fameux géants. Il leur faut encore user de diplomatie. Des héros futurs, oui, mais pour l'heure, de parfaits intrigants !

Voici donc comment les choses se passeront. Dès la reprise de la session on ne fera pas une interpellation, car une interpellation ne réussit pas toujours. On demandera que la pétition de M. Julien, relative aux honneurs militaires à rendre aux membres de la Légion d'Honneur, soit immédiatement rapportée. Les hésitants qui n'auraient point marché à la suite du quatuor Naquet, Madiet de Montjau, Ordinaire et Marcou, n'hésiteront pas, du moins on l'espère, à suivre M. Julien. Celui-ci sera d'ailleurs appuyé « par un membre de la fraction gambelliste, M. Germain Casse, par exemple, ou M. Brisson, de telle sorte que le groupe tout entier serait obligé de suivre, entraînant avec lui la plus grande partie de la majorité républicaine. Et comme on sait que M. le président du conseil, dont les sentiments catholiques ne sont un mystère pour personne, n'hésitera pas à s'engager dans le débat, on espère qu'il succomberait personnellement sous un vote de prise en considération de la pétition Julien. »

Et voilà comment on disloque un cabinet. Le *Moniteur* espère, naturellement, que la sagesse des républicains déjouera ce plan diabolique. Mais quand même cet espoir se réaliserait en novembre prochain, le plan

et moins confiant en soi. Tous les hommes ont en eux le germe des mêmes faiblesses ; les positions différentes peuvent les développer diversement. Pardonnez au riche de s'oublier, de s'endurcir, d'être aveugle, et il vous pardonnera votre aigreur, votre malveillance, votre envie. Le moyen d'améliorer les classes n'est point de les opposer l'une à l'autre, mais de les éclairer chacune selon ses besoins.

— Et c'est pour donner cet enseignement que M. le baron m'a exposé à un pareil retour de fortune ! dit Bardanou amèrement ; j'ai été pour lui un sujet à observer ; il a voulu faire une expérience sur la chair vivante, sans s'inquiéter des suites que peut avoir un tel essai.

— Pardonnez-moi, maître Bardanou, répondit M. de Robach ; madame de Randoux, qui était de moitié dans tout ceci, a déjà réparé le tort que vous avez pu vous faire à vous-même ; et la preuve, c'est qu'elle vous ramène Nicette.

La filleule du maître de poste entra en effet avec la veuve.

Celle-ci l'avait facilement consolée en lui persuadant que la rupture de Bardanou n'était qu'une épreuve, que le domaine de Rovembourg ne lui appartenait point, et qu'il l'aimait plus que jamais.

Nicette crut tout ce qu'on voulut lui faire croire, et le Provençal, honteux de sa conduite, l'accueillit avec une tendresse si humble qu'elle en fut touchée

diabolique sera repris un peu plus tard sous une autre forme, et dans trois mois ou dans cinq M. Dufaure ne sera plus qu'un simple sénateur inamovible.

Et après ?... M. de Marcère deviendra l'homme de la situation, honneur dont il ne jouira pas longtemps et qu'il repassera à M. Jules Simon, lequel le transmettra à un autre, et ainsi de suite, avec une vitesse de plus en plus rapide, en vertu de la loi de la chute des corps, applicable à celle des portefeuilles en temps de République.

A ce moment-là, nous verrons s'engager la grande lutte entre les opportunistes et les vrais radicaux, et nous pourrions mesurer le chemin parcouru depuis le vote de la Constitution républicaine de 1875.

### On lit dans l'*Opinion* :

M. Thiers est parti pour Marseille.

Nous avons pu recueillir quelques mots d'une dernière conversation qu'il a eue avec un personnage considérable.

M. Thiers, comme toujours, faisait des vœux ardents pour la paix, dont il est loin de désespérer, quoique les événements soient très-complicés.

Il disait que le devoir de tous les honnêtes gens en Europe est de la rendre possible, et de mettre de côté toute récrimination pour arriver à s'entendre et à mettre d'accord toutes les puissances.

Chacun des grands Etats déclarant qu'il ne veut pas profiter des circonstances pour s'agrandir, il ne faut pas laisser aux petits la faculté de troubler le monde par une guerre dont personne ne peut mesurer la gravité et prévoir la durée.

C'est donc à la bonne volonté des grands Etats qu'il appartient de tirer l'Europe des perplexités dans lesquelles elle est plongée, car ce sont eux seulement qui porteront la responsabilité des événements.

Heureusement aujourd'hui, parmi les grands Etats, aucun n'est lancé dans la voie de la guerre au point d'y avoir engagé son honneur et ses intérêts, et cela ne ferait qu'aggraver la responsabilité de ceux qui feraient aboutir à cette cruelle fin les péripéties de la grave crise que nous traversons.

D'après toutes les lettres que M. Thiers a reçues de Russie, l'empereur continuerait à se déclarer invariablement fidèle à la cause de la paix.

Le *Journal des Débats* affirme que c'est à tort que plusieurs journaux ont prétendu que le ministre de l'intérieur se proposait de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, aussitôt après la rentrée du Parlement, un projet de loi sur les réunions publiques et les associations.

L'honorable M. de Marcère, ajoute-t-il, se serait borné à faire réunir les documents nécessaires pour prendre part, s'il y a lieu, à la discussion qui s'ouvrira sur les propositions de lois déposées à ce sujet par plusieurs députés dans le courant de la dernière session.

jusqu'aux larmes.

Pendant ce raccommodement, le baron parlait à maître Topfer, et le faisait consentir au mariage du perruquier avec Nicette, à laquelle il voulut donner une dot de six mille florins.

Les deux fiancés repartirent le soir même pour Oberhausberg, où le mariage fut célébré un mois après.

La leçon profita à Bardanou, sans le guérir toutefois complètement de ses inclinations critiques.

Souvent encore il se laissait aller à de violentes sorties contre les riches et les puissants, mais alors la jeune femme amenait, sans affectation, dans l'entretien, le nom de Rovembourg, et le Provençal retournait à ses pratiques.

(Magasin pittoresque, tome xv.)

Un valet de chambre reprochait à une cuisinière de ne plus l'aimer.

— Je ne t'aime plus, moi ! exclama celle-ci. Ah ! par exemple !

Il n'y a pas de par exemple. Tu manques complètement d'égards envers moi, tu viens de me servir une côtelette que tu n'oserais pas servir à tes maîtres.

### On lit dans le *Pays* :

« Il y a six semaines environ, nous avions démenti un faux renseignement donné par l'*Evénement* sur la date de la mort du père de S. M. l'Impératrice.

» Nous apprenons aujourd'hui que les *Droits de l'Homme* et le *Courrier de l'Allemagne* sont poursuivis pour diffamation, à la requête de M<sup>me</sup> de Montijo, duchesse de Peñaranda. »

### LA LETTRE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, au milieu des complications dangereuses que fait naître sans cesse le conflit oriental, une lettre du tsar à l'empereur François-Joseph ne pouvait manquer de provoquer une vive émotion dans l'opinion publique. Nous avons signalé cette lettre qui s'est manifestée à Vienne dès le premier jour.

On en était d'abord aux conjectures sur le contenu de la lettre impériale, mais le voile des révélations assez concordantes que nous recevons aujourd'hui de sources diverses transmises au *Times* par son correspondant de Berlin.

Voici la dépêche que nous communiquons ce sujet l'agence Maclean :

« Londres, 2 octobre, matin. Une dépêche de Berlin adressée au *Times* confirme le bruit que la lettre écrite par le czar à l'empereur d'Autriche proposait l'occupation de la Bulgarie par l'armée russe et celle de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche.

» Dans les pourparlers qui ont précédé l'envoi de cette lettre, les diplomates russes accrédités auprès des cours européennes n'ont laissé aucun doute relativement à la manière dont ils désiraient voir administrées les provinces chrétiennes de la Turquie. Ces provinces auraient un gouvernement chrétien soutenu par des troupes chrétiennes et n'ayant avec la Porte que des relations d'administration fiscale. »

Ces renseignements sont conformes à ceux qui, plus sommairement, ont été fournis à d'autres organes de la presse européenne. Chacun en comprendra, comme nous, la haute gravité, car les réformes ainsi présentées menacent la Turquie d'une occupation militaire que, probablement, elle ne voudra pas accepter. L'Autriche elle-même doit y répugner profondément, parce qu'elle en comprend le péril.

La lettre du tsar, s'il faut s'en rapporter à des bruits qu'il est impossible de contrôler, équivaudrait presque à un ultimatum. Elle ne laisserait au cabinet austro-hongrois d'autre alternative que de s'associer au projet de la Russie ou de garder la neutralité, et le gouvernement allemand, c'est-à-dire M. de Bismarck, insisterait auprès du comte Andrassy pour déterminer François-Joseph à ne pas repousser la proposition du tsar. L'accord serait donc complet entre Saint-Petersbourg et Berlin.

En admettant provisoirement comme exactes les informations du *Times*, la Russie n'admettrait aucun retard, ni aucun tempérament dans l'exécution de son plan. Voici, en effet, comment se termine la dépêche dont nous avons reproduit tout à l'heure le passage principal :

« Dans la même dépêche, le correspondant du *Times* ajoute que des détachements considérables de l'armée russe ont reçu des ordres pour une concentration immédiate ; la cavalerie et l'artillerie de campagne sont sur le pied de guerre ; l'infanterie est prête à marcher. »

Ainsi mise en demeure, l'Autriche se trouve dans une situation énormément difficile et critique. Acceptera-t-elle l'offre du czar ? Mais dans ce cas que de causes d'appréhensions pour l'avenir ! La durée de l'occupation austro-hongroise se trouverait subordonnée à une multitude de circonstances données à une multitude de conséquences plupart imprévues, et dont les conséquences pourraient devenir des plus graves. L'empereur François-Joseph deviendrait solidaire de tous les projets de la Russie appuyée par la Prusse, et s'il était obligé de prolonger indéfiniment l'occupation, de quels dangers nouveaux ne serait-il pas menacé dans les provinces allemandes de son empire ? Il se souvient d'ailleurs à Vienne de l'oc-



occupation en commun du Holstein-Slesvig en 1854, et l'expérience n'a rien d'encourageant.

Qu'il refuse, au contraire, et la Russie se chargeant seule d'organiser l'autonomie des provinces slaves de la Turquie, l'Autriche perd tout droit de contrôle dans une affaire qui l'intéresse de près, et nul doute que tout ne soit calculé pour lui créer sur ses frontières, le panslavisme aidant, d'inextricables embarras.

Il faut pourtant répondre à la lettre du czar. Le cabinet de Vienne aurait, dit-on, décidé qu'il ne pourrait prendre aucun engagement au sujet de l'occupation des provinces slaves de l'empire ottoman. L'Autriche aurait ainsi sa sauvegarde, et la question d'Orient resterait tout entière sous la garantie collective des gouvernements signataires du traité de Paris de 1856.

On parle déjà d'une conférence qui se réunirait dans ce but. Mais s'entendrait-on dans ce nouvel aréopage? L'Europe jugerait-elle sage et prudent d'autoriser la Russie à s'établir dans la Bulgarie à quelques marches de Constantinople? et que faut-il entendre par la Bulgarie? l'interprétation de ce mot et des obligations qu'il comporterait n'entraînerait-elle pas les armées du tsar jusqu'au delà des Balkans? Voilà bien des points d'interrogation, et nous n'en avons pas encore épuisé la série.

Sous l'influence de cette situation nouvelle, des bruits nombreux ont été jetés dans la circulation. On parle d'un mouvement de l'escadre russe de la Méditerranée; mais elle ne se trouvait pas seule à l'entrée des détroits, puisqu'une flotte anglaise l'y a précédée. On signale une activité croissante dans les ports russes de la mer Noire, et l'on annonce que la prochaine arrivée du général Ignatieff à Constantinople sera un vrai retour à la Menschikoff.

Quant à nous, nous continuons à nous demander si, parmi tant de points noirs, le plus noir ne serait pas à Berlin.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain, les conseils municipaux vont procéder, dans toutes les communes qui ne sont ni chefs-lieux de département, ni chefs-lieux d'arrondissement, ni chefs-lieux de canton, à l'élection des maires et adjoints.

**Martigné-Briand.** — Encore une victime de l'ivresse. Mardi dernier, vers 6 heures 1/2 du soir, le sieur Louis Fardeau, briquetier, demeurant à la Galonnière, commune de Joué-Étié, en état complet d'ivresse, traversait, monté sur sa charrette, la commune de Martigné. Arrivé au lieu dit la Croix-Bienvenue, Fardeau perdit l'équilibre, tomba sur le sol, et l'une des roues l'atteignit. Les témoins de cet accident arrivèrent à son secours, mais les blessures de Fardeau étaient tellement graves qu'il expira presque aussitôt, après avoir prononcé quelques paroles.

Le docteur Taugourdeau, adjoint au maire, appelé auprès de la victime de cet accident, n'a pu que constater la mort.

Le cadavre a été déposé à l'hôpital de Martigné, en attendant que la famille le fit transporter à Joué-Étié, canton de Thouaré.

Fardeau, âgé de 37 ans, laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

On assure qu'à l'imitation de ce qui se pratique à Paris, les commissaires de police vont être chargés, dans toutes les villes de leur ressort, de contrôler, avec l'assistance d'un expert, les vins vendus en détail par les débitants. Leur surveillance devra s'exercer sur les vins débités à l'intérieur ou livrés au dehors, et provoquer la saisie immédiate des vins reconnus falsifiés ou fabriqués clandestinement, sans préjudice des poursuites qui seront dirigées contre les vendeurs.

M. Percevault, juge de paix à Langeais, est nommé en la même qualité à Chinon, en remplacement de M. Létorsay, décédé.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Les vendanges sont partout commencées en Maine-et-Loire. Dans les vignes rou-

ges, l'aspect du raisin fait présumer que la qualité de la récolte sera supérieure à celle de l'année dernière; comme quantité, le rendement sera bon, et cependant un peu moindre qu'en 1875. Quant aux vignes blanches, malgré ou plutôt en raison des espérances d'il y a quelques mois, l'aspect général laisse fort à désirer; beaucoup de grappes en partie pourries et avant d'être mûres, ce qui oblige certains propriétaires à faire une vendange anticipée, toujours désavantageuse. »

**Tiercé.** — La commune de Tiercé, arrondissement d'Angers, vient d'être le théâtre d'un accident de chasse.

M. Alexandre Boreau-Deslandes, propriétaire au château de Cimbré, était parti de chez lui, vers neuf heures du matin, avec l'intention de chasser dans ses prés, situés commune d'Etriché, lorsqu'en traversant la Sarthe, au lieu dit le Moulin-d'Ivré, il mit son fusil sur le bord du bateau qu'il conduisait lui-même. Arrivé à bord, il voulut prendre son fusil; malheureusement le chien du fusil s'accrocha dans la chaîne du bateau, le coup partit, et M. Deslandes reçut à bout portant la charge dans le bras droit. Il tomba sur le coup. Des paysans voisins le ramassèrent; malgré l'affluence du sang qui coulait de la blessure, M. Deslandes fit preuve de grande énergie en se rendant à pied à une distance d'environ deux kilomètres, où une voiture l'attendait.

Cet accident a causé une vive impression à Tiercé, où M. Deslandes a de nombreux amis; plusieurs des plus intimes sont accourus en toute hâte près de lui.

M. le docteur Rabouin, lui a donné les premiers soins, puis M. le docteur Dezanneau a été appelé en toute hâte.

L'état du blessé n'inspire plus d'inquiétudes graves, et l'on espère que d'ici quelques mois il sera rétabli.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Un accident a eu lieu lundi, à 5 heures du matin, sur la ligne de l'Ouest, entre les stations de Montauban, de Bretagne et de Caulnes-Dinan.

Au moment où arrivait le train-poste n° 49, une femme a voulu traverser la voie. Elle n'en a pas eu le temps. En vain le mécanicien s'est empressé de renverser la vapeur. La malheureuse a été atteinte par la locomotive et broyée sous les roues.

Elle était mère, dit-on, de cinq enfants.

**L'alimentation.** — Beaucoup de personnes croient aujourd'hui que la viande, le pain et quelques féculents, tels que la pomme de terre, sont les seuls aliments sérieux, et que les légumes verts, ainsi que les fruits, ne sont que des superfluités agréables. Cette opinion a été répandue par les chimistes du commencement de ce siècle, dont l'horizon était encore très-borné; les erreurs et préjugés populaires reflètent ordinairement l'état de la science à une époque antérieure.

L'homme est organisé en vue d'une alimentation mixte, et ce n'est pas impunément qu'il s'écarte des conditions que la nature lui a imposées.

Une alimentation trop azotée, trop animale, engendre un groupe important de maladies dont la cause immédiate est la combustion incomplète des matériaux azotés, groupe dont la goutte et la gravelle sont les représentants les plus en vue et dont les dyspepsies et les maladies de peau sont les représentants les plus nombreux.

Il y a un autre côté à considérer dans l'alimentation végétale. Les végétaux contiennent tous une grande quantité de sels alcalins qui se transforment dans le sang en bicarbonates de soude et de potasse, et, en plus petites proportions d'autres éléments minéraux, tels que la silice, le fer, la manganèse, etc., que l'on néglige dans les analyses sommaires, mais qui sont indispensables pour le développement et le fonctionnement de certains organes. Les viandes ne sont pas absolument dépourvues de ces principes, mais elles n'en recèlent pas assez pour tous les besoins de la nutrition humaine. En ne consommant que des viandes, on peut dépérir par l'anémie causée par l' inanition minérale.

Les fruits, lorsqu'ils sont mûrs, se distinguent surtout des autres parties des plantes par une plus grande richesse en sucre. Le raisin, type des fruits de nos climats, contient, à côté du sucre qui deviendra alcool dans le vin, les mêmes principes alcalins

que le vin. La cure de la gravelle par le raisin est donc un traitement par les alcalins parfaitement rationnel et analogue au traitement par les eaux de Vichy, avec cette différence que le sel alcalin qui se trouve finalement dans le sang est le bicarbonate dans le premier cas, et celui de soude dans le deuxième. Ne concluez pas de là qu'on pourrait remplacer le raisin par du bicarbonate de potasse; une solution préparée dans le laboratoire n'est pas aussi bien tolérée qu'un composé mixte tel que le jus de raisin.

## Faits divers.

Une singulière découverte vient d'être faite à Troyes.

Des travaux de fouilles, qu'on pratique en ce moment dans cette ville, ont mis à découvert un caveau funéraire de huit mètres de longueur et qui est construit dans l'axe de la petite rue du Cimetière-Saint-Jean.

Il n'y a pas, dans ce caveau, moins de quatre cents cercueils, presque tous d'enfants. Ils ne diffèrent pas, pour la forme, des cercueils d'aujourd'hui. Le bois blanc qui a servi à leur fabrication s'est transformé en une sorte de pâte qui fléchit à la pression.

Exposés à l'air sec, ces cercueils ne tarderont pas à se réduire en poussière. Ils sont disposés sans ordre, et tassés les uns sur les autres, comme s'ils eussent été placés à l'époque d'un siège ou d'une épidémie.

Cette substruction ne paraît cependant pas ancienne. Elle n'était pas inconnue, du reste. D'après le témoignage d'un des conservateurs du musée, c'est dans ce caveau qu'aurait été disposé, après avoir été traîné dans les rues, le cadavre de Claude Huez, maire de Troyes, pendant la Révolution.

**L'Echo de la Frontière**, de Valenciennes, raconte que jeudi dernier le nommé Charles Carlot, âgé de quarante ans, garçon de magasin à l'établissement métallurgique de la Bleuze-Borne d'Anzin, a été victime du somnambulisme. S'étant levé à une heure du matin, il ouvrit la fenêtre de sa chambre située au premier étage et se précipita dans la cour. Réveillé par la secousse de la chute, il appela du secours.

Le maître de son logis accourut aussitôt et l'aida à se relever. L'ouvrier somnambule regagna néanmoins sa chambre, sans besoin d'appui, se remit au lit, et reprit son sommeil jusqu'au matin.

L'heure du travail étant arrivée, il songea à se rendre à sa tâche, mais force lui fut de rester en repos. Bientôt il s'aperçut d'une légère contusion à la main droite, et soudain de violentes douleurs se firent sentir dans l'intérieur de son corps.

On n'a pas tardé à faire transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes où, après avoir reçu pendant quelques jours les soins que comportait son état, il a succombé dimanche.

## Dernières Nouvelles.

Londres, 5 octobre.

La question de conférence semble, pour le moment, reléguée au second plan par suite de la demande faite par la Russie aux puissances de s'entendre, au préalable, sur un armistice à « imposer » à la Turquie.

Si, à la suite de l'échange très-actif de dépêches entre les différents cabinets européens depuis vingt-quatre heures, les puissances arrivaient à un accord sur cette demande, leurs ambassadeurs à Constantinople feraient auprès de la Sublime-Porte des démarches isolées.

Chacune de ces démarches, dans ce cas, serait appuyée de considérations diverses, la sanction mise par l'ambassadeur de Russie à un refus d'armistice ne devant pas être de même nature que la sanction qu'y mettra l'ambassadeur d'Angleterre.

L'armistice demandé est non pas de six mois, mais de un mois à six semaines.

On lit dans le *Temps* :

« Nous croyons savoir que le prince Orloff, dans les visites qu'il a faites au Président de la République, à M. Thiers et au duc Decazes, s'est efforcé de leur démontrer le désir du czar d'arriver au rétablissement de

la paix par une entente des grandes puissances.

» Aucune proposition formelle de conférence n'a été faite, mais on nous assure que M. le duc Decazes, frappé du caractère des communications faites par l'ambassadeur de Russie, aurait envoyé aux représentants de la France à Londres, Vienne, Pétersbourg et Rome, l'invitation de pressentir les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, au sujet de l'opportunité de la réunion d'une conférence.

» Le représentant de la France auprès de l'Allemagne ne ferait aucune communication à M. de Bismark : ce soin serait laissé au gouvernement italien.

» Nous croyons aussi savoir que le gouvernement russe a expédié de Livadia une note à ses représentants à Paris, Londres, Berlin, Rome et Vienne, pour exprimer son regret de la reprise des hostilités par la Serbie, et du refus opposé par cette dernière à une continuation de trêve.

» Le gouvernement russe aurait exprimé nettement le désir de voir les puissances s'entendre pour « imposer » aux deux partis la cessation des hostilités. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 9 octobre 1876.

Ouverture de la saison théâtrale.

## LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de Boieldieu.

## LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Michel Carré et J. Barbier, musique de Victor Massé.

Ordre : 1° Les Noces de Jeannette; 2° la Dame Blanche.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C., 26, place Vendôme, Paris. (31)

P. GODET, propriétaire-gérant.



# GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

## AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écrues de Nancy et des Vosges.

2,000 parures plissées, prix incroyable de.	1 f. 45	la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à.	1	45
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour	1	25
2,000 mouchoirs batiste pur fil, avec initiales, la pièce	0	95
Dessus d'édredon, depuis.	4	95
Dessus de lits, depuis	6	50
Jupons plissés, de	2	45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis.	1	45 les 4 m. 20 c.
20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés; Mouchoirs baptiste, de	2	45 à 150 fr. la pièce.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, Et de M<sup>e</sup> JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

### VENTE

SUR LICITATION, Par suite de baisse de mises à prix.

EN DEUX LOTS,

DE

### DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Clément-des-Levées.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Jules Degrez, notaire à Saint-Clément-des-Levées, le dimanche vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-seize, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution de deux jugements rendus contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, les huit juillet et trente septembre mil huit cent soixante-seize, enregistrés;

Aux requête, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M. François Legeay, cultivateur, demeurant au Bout-des-Voies, commune de Saint-Clément-des-Levées; 2<sup>o</sup> M. François-René Legeay, cultivateur, demeurant à la Gratte-Huel, commune de Jumelles, canton de Longué; 3<sup>o</sup> Madame Marie-Clémence Legeay, en religion sœur Bonaventure, demeurant à Montreuil-Bellay;

Demandeurs; ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué;

Contre :

M. Louis Corbineau-Derouineau, autrefois messager, aujourd'hui propriétaire, demeurant à la Sauvagerie, commune de Saint-Clément-des-Levées, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de Julienne et Françoise Legeay, mineures, issues du mariage du sieur François Legeay avec M<sup>me</sup> Françoise Derouineau;

Défendeur; ayant M<sup>e</sup> Albert pour avoué;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Degrez, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

#### ARTICLE PREMIER.

Une maison d'habitation, bâtie en pierres et couverte en ardoises, située au canton du Bout-des-Voies, commune de Saint-Clément-des-Levées, comprenant deux chambres au rez-de-chaussée, l'une à feu avec four et l'autre froide, un cellier ou cave en bas-côté, au nord, grenier régnant sur les deux chambres;

Une écurie, couverte en chaume et bâtie en pierres et terrasse, au couchant de la maison et au midi du chemin du Bout-des-Voies;

Trois toits à porcs, bâtis en terrasse et couverts en chaume, touchant au midi l'écurie dont on vient de parler;

Une petite chambre, également bâtie en terrasse, recouverte en chaume, servant d'atelier et se trouvant au bout des toits à porcs;

Puits, cour et issues; Jardins au levant de la maison ci-dessus désignée, terres labourables tout autour de ladite maison; le tout formant un ensemble de soixante-treize ares quinze centiares, et porté au plan cadastral de Saint-Clément-des-Levées sous les numéros 707, 710, 712, 709, 708, 711 p, 702, 706, 713, 714 p, section D, et joint au levant les sieurs Marchais et Bouchard, au couchant les héritiers Dubois, au nord le chemin du Bout-des-Voies et au midi François Marchais;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, situé au lieu dit la Porte, canton du Bout-des-Voies, en face la maison dont on vient de parler, dont il forme une dépendance et dont il est séparé par le chemin du Bout-des-Voies.

Ce morceau contient cinq ares cinquante centiares et joint au levant et au nord M. Haran, au midi le chemin du Bout-des-Voies, au couchant François Marchais.

Il paraît porté au plan cadastral de la commune de Saint-Clément-des-Levées sous le numéro 697, section D.

#### ARTICLE DEUXIÈME.

Un autre morceau de terre labourable, situé aux Gigauderries, canton de Granger, joignant au levant la veuve Leblou, au midi le sieur Normand, au couchant le sieur René Despeignes, au nord la dame veuve Dufour.

Ce morceau de terre est porté au plan cadastral de la commune de Saint-Clément-des-Levées sous le numéro 162, section D, et contient six ares quatre-vingt-sept centiares.

#### MISES A PRIX.

Les immeubles seront vendus aux enchères publiques, sur les mises à prix ci-après, savoir :

1<sup>o</sup> Les biens désignés sous l'article premier, sur la mise à prix de quatre mille deux cents francs, ci. 4,200 fr.

2<sup>o</sup> Le morceau de terre désigné sous l'article deuxième, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250 »

Total des mises à prix : quatre mille quatre cent cinquante francs, ci. 4,450 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, co-licitant.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de Procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le premier octobre mil huit cent soixante-seize.

Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent soixante-seize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE (504)

Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE PASQUIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Pasquier, Louis, boulanger à Montreuil-Bellay, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le lundi 9 octobre 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU.

(505)

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 29 octobre 1876, à deux heures après midi,

#### BEAUX CHÊNES

PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

#### COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés :

1<sup>o</sup> La coupe du Bois-Boucher, contenant 17 hectares 47 ares 69 centiares.

2<sup>o</sup> La coupe des Las, contenant 21 hectares 99 ares 59 centiares.

3<sup>o</sup> La coupe du Cul-de-Chèvre, contenant 17 hectares 8 ares 80 centiares.

4<sup>o</sup> La coupe du Pont-de-la-Riasse, contenant 8 hectares 80 ares 99 centiares.

5<sup>o</sup> Soixante-douze pieds de peupliers, situés près la Gache-de-Baffoux.

6<sup>o</sup> Soixante-seize pieds de peupliers et bouillards, situés proche Bellevue.

7<sup>o</sup> Cent soixante-huit pieds de chènes, situés dans la coupe de l'Ar-dillon.

8<sup>o</sup> Cent pieds de chènes, situés dans la coupe des Ecognés-de-Lançon.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B. et sont situés, y compris les coupes, sur les communes de Brézé et Saint-Cyr.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### ADJUDICATION

#### DE PRÉS

Le dimanche 8 octobre 1876.

En l'étude de LAUMONIER.

Ces prés, situés communes de Chacé et de Varrains, dans la prairie de Varrains, sont divisés en quatre morceaux, contenant en totalité 1 hectare 9 ares 12 centiares.

Voir les placards affichés. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (475)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE MAISON

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 35,

Avec grand magasin, écurie, cour, remise, caves en roc. S'adresser audit notaire. (384)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### L'ILE DE JOREAU

Contenant 6 hectares 10 ares, située au milieu de la Loire et à 200 mètres de Gennes.

Cette île se compose de terres labourables et pâtures; une partie est plantée en vigne, houblon et bois. S'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS. (463)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UNE BELLE MAISON

De construction récente,

Située à Gennes,

Comprenant, au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu, avec grand vestibule; au premier étage, quatre autres pièces à feu et cabinet; grenier, cave, hangar et autres dépendances; Beau jardin. S'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS. (462)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A LOUER

De suite, en totalité ou par parties,

#### GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

### VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 14 octobre 1876, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente de six chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable au comptant, plus cinq pour cent pour les frais. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (807)

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur, a transféré son étude 44, rue Cendrière. (466)

BOURASSEAU  
LES  
CONTREFAÇONS  
CHOCOLAT-MEMIER  
SEULS  
LES VÉRITABLES  
NON

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN,  
Concessionnaires du

### GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

### GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 13 Avril 1874

#### DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA-COLOMA et C<sup>o</sup>.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
Cherbourg, chez M. ERASME LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUEL.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, MM. J. PAUSTEL et C<sup>o</sup>.  
Lyon, chez M. MARC GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUBARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPONT et N. JAMONT.  
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUBARD.

LA VELOUTINE  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Blennium  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix  
Saumur, imprimerie de P. GODET.